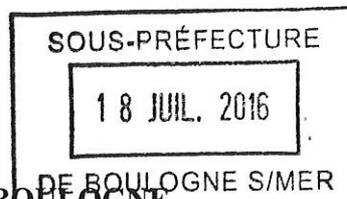


Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE**  
**DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE**  
**(62360)**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N°2016-22**

**DATE DE CONVOCATION**  
11/06/2016

L'an deux mil seize,  
Le 16 juin 2016 à 19 heures .

**DATE D’AFFICHAGE**  
12/06/16

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DEGREMONT Jean Michel, Maire par délégation

**NOMBRE DE CONSEILLERS,**

Étaient présents :

Mr DEGREMONT Jean Michel, Mr DIDIER Jean, M<sup>me</sup> PRIMA Fabienne, Mr QUANDALLE Michel, M<sup>me</sup> VANDEKERKHOVE Catherine, Me DRANSART Valérie, Mr PETIT Guy, Me RUMEAU Nathalie, (présente à 19h30) Mr MOUSSAY Bernard, Me CAFFIER Michèle, Mr FLOUR Jean Pierre, , M<sup>me</sup> DAUSSE Rachel, M<sup>me</sup> BOULY Béatrice,

Votants [19]  
Exprimés [19]  
Présent [13]

Excusés :

Mr GRARE Bernard donne pouvoir à Mr DEGREMONT Jean Michel  
Me LECAILLE Marie Françoise donne pouvoir à BOULY Béatrice  
Me MEURDESOF donne pouvoir à PRIMA Fabienne  
Mr NAVET donne pouvoir à DIDIER Jean  
Me AUGÉ Michèle pouvoir à PETIT Guy  
Mr NOEL David pouvoir à VANDEKERKHOVE Catherine

Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Me VANDEKERKHOVE Catherine est nommée secrétaire de séance

Objet : TARIF SALLES

Monsieur Le Maire propose de modifier le tarif des salles de la commune Et d'appliquer aux associations Capelloises ou extérieures les mêmes conditions qu'aux particuliers.

Toutefois les associations continueront de bénéficier d'une gratuité par an sur le centre socio culturel uniquement et en demandant au moins trois mois avant la réservation.

En cas d'annulation d'une réservation pour un particulier ou une association il est prévu :

- une pénalité de 25% si l'annulation intervient entre 15 et 30 jours avant la date prévue
- 50% si l'annulation intervient moins de 15 jours avant.
- Aucune pénalité ne sera retenue au-delà de trente jours.

Il est convenu que la réservation du week-end commence le vendredi à 15 heures jusqu'au lundi 15 heures.

La réservation du Centre Social Culturel commence à 8 heures pour terminer à 22 heures.

Un chèque de caution sera réclamé pour le nettoyage et remis après l'état des lieux le lundi, montant 200.00€

Le tarif de location des salles ne peuvent concerner que l'année en cours et l'année suivante.

Il est rappelé que le personnel bénéficie d'une remise de 10% lors d'une location de salle sur la commune.

Ces modifications sont applicables à compter du 01/09/2016.

#### **SALLE SOCIO CULTURELLE /**

***Pour les Capellois :*** 700.00€ pour une fête familiale concernant les grands parents, les parents, les enfants (sur présentation d'une pièce d'identité plus avis de taxe d'habitation)

- Acompte : 350.00€
- - Caution 1400.00€
- Nettoyage 120.00€
- 

***Pour les extérieurs :*** 1100.00€

- Acompte 550.00€
- Caution : 2200.00€
- Nettoyage : 120.00€
- 

***Prix à la journée :*** 200.00€

- Options :
  - o Tisanerie : 100.00€
  - o Sono- video : 50.00€

#### **SALLE MARCEL CAUDEVILLE :**

***Pour les Capellois :*** 300.00€

- Acompte : 150.00€
- Caution : 600.00€

***Pour les extérieurs :*** 500.00€

- Acompte : 250.00€

- Caution : 1000.00€

**SALLE DES CONFERENCES :**

***Pour les Capellois : 100.00€***

- Acompte 50.00€
- Caution : 300.00€

***Pour les Extérieurs : 200.00€***

- Acompte : 100.00€
- Caution : 400.00€
- Location à la ½ journée :
- Capellois : 60.00€
- Extérieurs : 120.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix pour, et 1 Abstention est favorable aux tarifs proposés.

Conseil Municipal : les Membres présents.

Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 16 Juin 2016

Po/Le Maire,



DEGRÉMONT Jean Michel

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

18 JUIL. 2016



